

VEIGY-FONCENEX



PORTE DE FRANCE

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

Vu pour être annexé à la délibération DEL_2025_117 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2025.

Le Maire - Catherine BASTARD



La secrétaire de séance - Rosy CHAMAYOU



INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 7 novembre 2025.

Les éléments budgétaires structurants pour 2026, tant sur le plan national que sur le plan local ont ainsi été évoqués.

Le budget primitif pour 2026 que nous examinons aujourd'hui constitue la déclinaison concrète et chiffrée du DOB.

Ce budget 2026 est le 6^{ème} de la mandature :

Comme annoncé dans le rapport d'orientation budgétaire, le budget primitif 2026 de la commune reprend notamment les priorités définies par la Municipalité et les déploie dans des actions concrètes :

La construction et la rénovation de bâtiments publics :

- Mise en œuvre du contrat de performance énergétique : travaux de rénovation dans les bâtiments suivants : écoles maternelle et élémentaire, vestiaire du stade et bâtiment ABC.
- Travaux d'extension de la crèche municipale.
- Travaux de rénovation de l'église Saint-Georges
- Travaux de réhabilitation de la maison communale (médiathèque et salle d'exposition/réception).
- Travaux d'aménagement des locaux de la maison de santé appartenant à la mairie.

Entretien et amélioration du cadre de vie et de l'espace public :

- Sécurisation et amélioration de la voirie : la réfection des axes de circulation se poursuivra en 2026 par des travaux d'aménagement, notamment au niveau du carrefour Vannées/Plantets, le carrefour RD1005/RD35, la place de la Fruitière ou encore le pont Golettes/Crevy.
- Renforcement du dispositif de vidéoprotection.
- Installation de bornes escamotables dans différents lieux de la commune.
- Poursuite de l'aménagement du bois de Crevy.

Les travaux de voirie :

Une priorité est donnée aux secteurs les plus dégradés à la suite d'un diagnostic technique de l'état des voiries. Les travaux porteront notamment sur le renouvellement des enrobés, la réfection de trottoirs, l'amélioration de la signalisation ou encore des aménagements de sécurité.

Le développement et l'entretien des espaces communs :

- Acquisition du parc des Vannées.
 - Travaux d'aménagement des bois de Crevy.
 - Installation d'une clôture autour du terrain synthétique du stade.
 - Aménagement de nouveaux columbariums dans le cimetière communal.
- ➔ Malgré un contexte politique et économique instable au niveau national avec un PLF 2026 prévoyant des dotations gelées ou en baisse ainsi qu'une pression accrue des finances publiques, le budget 2026 a été construit sans procéder à une hausse des taux de taxes foncières.

1. LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

Le budget de la commune de Veigy-Foncenex représente un volume total de crédits de 14 768 687,02€ en 2026 contre 14 229 320€ en 2025. Ce montant inclut l'ensemble des opérations comptables y compris les opérations d'ordre, c'est-à-dire ne donnant pas lieu à un encaissement ou un décaissement (comme la constatation des amortissements par exemple). Il n'inclut pas les restes à réaliser de 2025.

En ne considérant que les opérations dites «réelles», le total du budget primitif 2026 est de 14 001 051,41€.

Le résultat de clôture de l'année 2025 sera intégré lors du vote du budget supplémentaire, à la suite du vote du compte financier unique 2025.

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et recettes courantes nécessaires aux activités des services de la commune et permettent de faire fonctionner les services publics communaux.

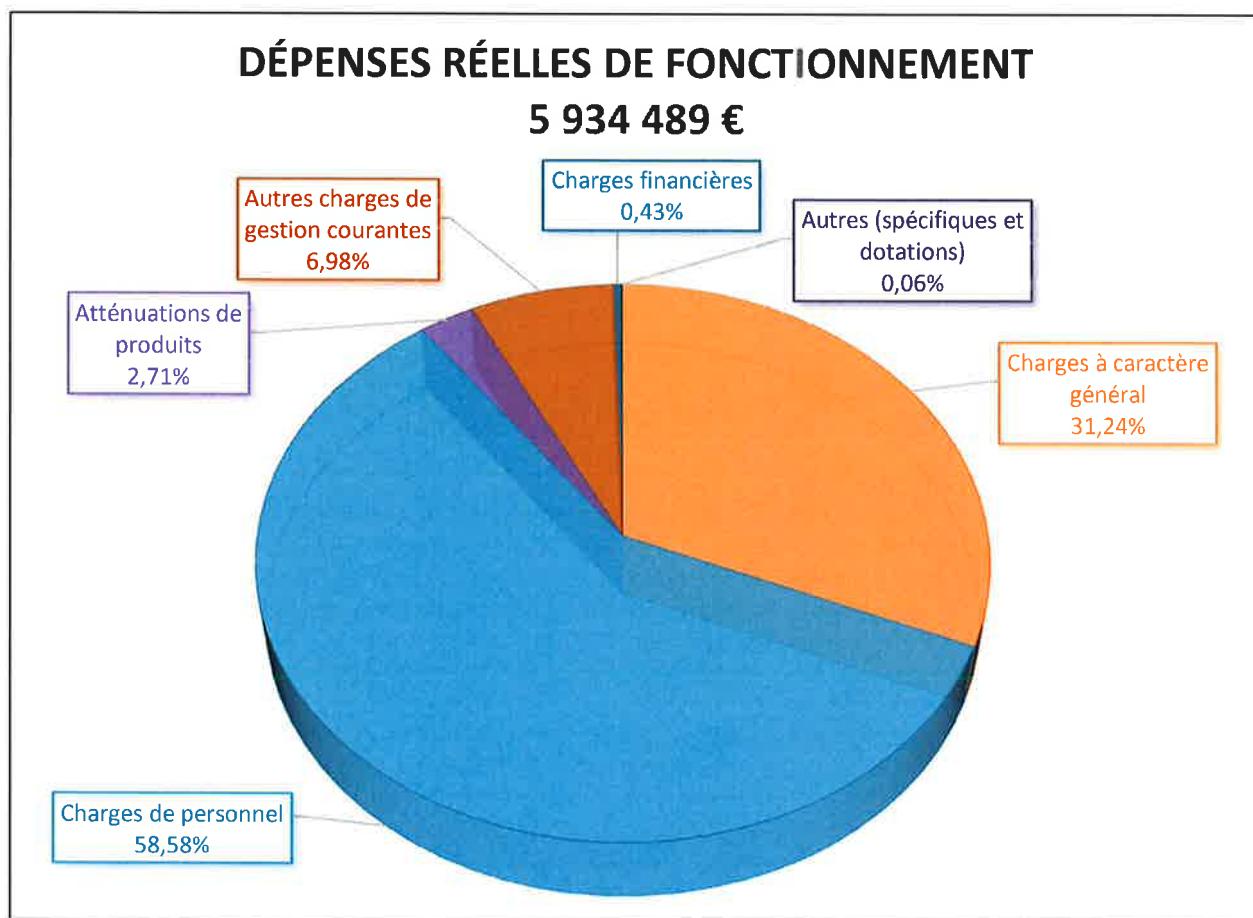
Ainsi, la section de fonctionnement s'équilibre à **6 648 006 €** (opérations réelles et d'ordre).

L'épargne brute, c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles est prévue à hauteur de 659 398 €. Ce montant est affecté à la couverture des dépenses d'investissement (remboursement du capital de la dette et dépenses d'équipement).

A) Les dépenses de fonctionnement

Le volume global des dépenses réelles prévisionnelles d'un montant de **5 934 489 €**, affiche une augmentation de 2,76% par rapport au budget primitif de 2025, notamment en raison de l'augmentation des charges de personnel ainsi que l'augmentation des prélèvements inscrits au chapitre 014.

La volonté de la commune de maintenir un autofinancement adapté impose une vigilance constante sur l'évolution des dépenses de fonctionnement.



- **Charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses de consommables et petites fournitures, d'énergie et de fluides, les locations, l'entretien du patrimoine, les assurances, les honoraires, les frais de télécommunications, l'ensemble des prestations de service ainsi que les rémunérations d'intermédiaires.

Le chapitre des charges à caractère général est budgété pour **1 853 769 €**. Il est en augmentation de 15 641 € par rapport au BP 2025 (soit + 0,85 %).

Ce pourcentage d'augmentation est en cohérence avec le niveau d'inflation prévisionnel de 2026 estimé entre + 1,00 et +1,30 %.

La répartition des dépenses de ce chapitre entre les différents services s'effectue comme suit :

LIBELLE	BP 2025	BP 2026	Évolution BP 2025/BP 2026	Part du service dans le total du BP
ECOLES	44 744	45 429	+1,53%	2,45%
CRECHE MUNICIPALE	26 380	26 650	+1,02%	1,44%
MEDIATHEQUE	31 300	30 850	-1,44%	1,66%
ENFANCE JEUNESSE	81 596	76 730	-5,96%	4,14%
COMMUNICATION	35 940	33 900	-5,68%	1,83%
URBANISME	16 000	10 850	-32,19%	0,59%
ACCUEIL -ETAT CIVIL - CIMETIERE	13 940	12 470	-10,55%	0,67%
CULTURE	33 610	28 700	-14,61%	1,55%
POLICE MUNICIPALE	10 000	8 000	-20,00%	0,43%
RESTAURATION SCOLAIRE	180 550	178 950	-0,89%	9,65%
RESSOURCES HUMAINES	39 250	31 950	-18,60%	1,72%
FINANCES ET MP	148 800	166 000	+11,56%	8,95%
FETES ET CEREMONIES	22 000	21 000	-4,55%	1,13%
CMJ	3 000	4 000	+33,33%	0,22%
SERVICES TECHNIQUES	992 200	979 490	-1,28%	52,84%
INFORMATIQUE ET TELEPHONIE	139 678	149 400	+6,96%	8,06%
ADMINISTRATION GENERALE	19 140	22 050	+15,20%	1,19%
DAMIER	0	27 350	/	1,48%
TOTAL CHARGES GENERALES	1 838 128	1 853 769	+0,85%	100,00%

En termes de volume, les dépenses des services techniques représentent plus de la moitié des dépenses à caractère général (52,84%). Cela s'explique notamment par les dépenses liées aux fluides et à l'éclairage public pour 398 000€. Par ailleurs 184 000€ sont dédiés à la voirie, 99 040€ aux espaces verts, 265 600 aux bâtiments et 32 850 € au stock et à l'administratif. Le Damier, analytiquement, devient un sous service des services techniques. Ainsi, une enveloppe de 27 350 € est attribuée directement pour tous les frais relatifs à ce bâtiment.

Le deuxième service correspond à la restauration scolaire, principalement par le versement de 175 000 € au Traiteur des Gourmets.

Le service des finances et des marchés publics correspond au troisième poste de dépenses avec des dépenses importantes (42 000 € pour les frais de portage, 25 000 € pour les assurances, 17 000 € pour des frais de contentieux ou encore 12 500 € pour des charges locatives).

Le budget du service informatique et téléphonie est également important et en augmentation par rapport au BP 2025. Il est notamment consacré aux abonnements annuels des logiciels métiers, des locations de centrale téléphonique et des photocopies, des frais de télécommunication ou encore des frais de maintenance.

- **Charges de personnel (chapitre 012)**

Les charges de personnel sont composées de la rémunération de l'ensemble des agents de la collectivité et des différentes cotisations y afférent.

Avec une inscription au budget primitif 2026 de **3 476 278 €** (premier poste de dépense du budget), ce chapitre connaît une augmentation de 4,26 % par rapport au BP 2025 (+141 894€).

Une nouvelle mesure réglementaire viendra impacter le budget en 2026 : il s'agit de l'augmentation de la cotisation retraite CNRACL dès le mois de janvier à hauteur de 3%. Cette cotisation avait déjà subi une augmentation de 3% en 2025. L'impact de cette mesure serait d'environ 30 000€ en 2026.

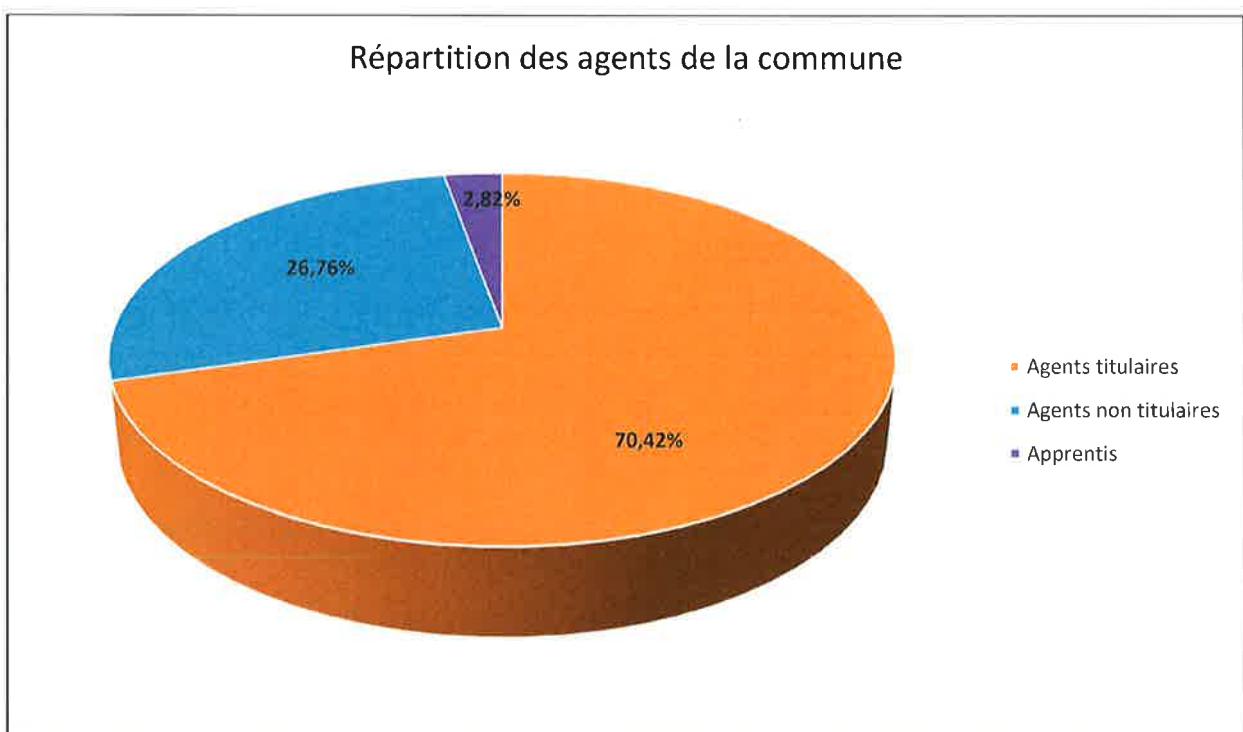
Parmi les éléments de variation, on peut citer également l'indicateur GVT (Glissement Vieillesse Technicité) représentant les avancements de grade et d'échelon (9 290€) ou encore les cotisations pour assurance du personnel qui augmenteraient de 1 320 € pour atteindre 85 000 € en 2026.

Par ailleurs, l'organisation des élections devraient générer des heures supplémentaires à hauteur de 2 000 €.

De plus, une enveloppe de 20 000€ est inscrite dans ce chapitre afin de faire appel à du personnel intérimaire pour remplacer les agents de la crèche qui seraient absents s'il s'avère que le taux d'encadrement n'est pas respecté.

Enfin, le renforcement des effectifs vient compléter l'explication de cette augmentation. Il s'agit notamment du recrutement d'un agent en charge du CCAS pour 33 000 € ou encore le recrutement d'une responsable du service urbanisme pour 52 000 €.

Au 31 octobre 2025, la commune de Veigy-Foncenex compte 50 agents titulaires, 19 agents non titulaires et 2 apprentis. Cela correspondant à 59,45 ETP (équivalent temps plein).



- **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les subventions, les indemnités et frais de mission des élus, les pertes sur créances irrécouvrables ou encore les dépenses liées aux licences informatiques.

Les dépenses de ce chapitre représentent **414 220 €** en 2026. C'est un montant quasi équivalent à celui de 2025 (414 846€).

La volonté de la commune est de proposer un soutien financier important à destination des associations du territoire. Ainsi, l'enveloppe qui leur est dédiée atteint 170 000 € en 2025. De plus, un montant de 30 000€ a été inscrit au BP afin de verser une subvention à la Maison des Arts du Léman (MAL). Les crédits de ce chapitre sont stables par rapport à 2025.

À ce stade de la préparation, la répartition de l'enveloppe attribuée aux associations n'est pas encore connue car les dossiers de demande de subvention ne seront reçus qu'en 2026.

Par ailleurs, la subvention accordée au CCAS est de 31 400 € en 2026 contre 31 868€ en 2025. Cette subvention permettra notamment de poursuivre les actions en faveur des administrés : repas et colis pour les ainés, aides d'urgence, fête des mères, remise à niveau du code de la route pour les ainés, initiations aux outils informatiques, participation aux frais de téléalarme... Le CCAS entend également poursuivre son engagement envers la fondation « Octobre Rose ».

Enfin, le montant alloué aux licences informatiques est de 41 790€. C'est une enveloppe qui est en augmentation par rapport à 2025 (+10.07%) car les prix des licences sont de plus en plus élevés.

- **Charges financières (chapitre 66)**

Les charges financières correspondent aux dépenses effectuées par la commune pour s'acquitter des intérêts des emprunts qu'elle a souscrit.

Les charges financières sont prévues à hauteur de **25 722 €** en 2026, soit une diminution de 7 859,05€ par rapport au BP 2025. Cette baisse s'explique par le fait que la commune ne s'est pas endettée en 2025. Par ailleurs, le remboursement des échéances d'un emprunt contracté en 2010 par la commune est arrivé à son terme en 2025.

- **Atténuations de produits (chapitre 014)**

Les crédits de ce chapitre atteignent **161 000 €** au BP 2026 contre 151 000 € au BP 2025 (+6,62%).

Ce chapitre est tout d'abord composé du versement au titre du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales). Les crédits inscrits passent de 20 000 € à 30 000 € entre 2025 et 2026. Après plusieurs années sans avoir été prélevée, la commune a versé un montant de 28 634 € en 2025, d'où la prévision plus élevée en 2026.

Par ailleurs, la Ville est assujettie au prélèvement SRU pour un manque de logements sociaux. L'inscription budgétaire est équivalente à celle de 2024 (60 000€).

Le troisième versement correspond à l'attribution de compensation au profit de Thonon Agglomération dans le cadre du transfert de compétences pour un montant de 67 000€ (montant équivalent à celui inscrit en 2025).

Divers petits prélèvements viennent compléter ce chapitre pour un montant total de 4 000 €.

- **Charges spécifiques (chapitre 67)**

La nomenclature M57 prévoit que seuls les crédits relatifs aux annulations de titres sur exercices antérieurs sont inscrits au chapitre 67. Pour 2026, le montant prévisionnel est de **1 500 €** (- 50% par rapport à 2025) car la réalisation des dépenses de ce chapitre ne dépasse jamais ce montant sur les dernières années.

- **Dotations aux provisions et dépréciations (chapitre 68)**

Il s'agit de l'inscription de crédits pour prévoir notamment le montant du non-recouvrement des créances des utilisateurs des services publics de la commune. Ces provisions doivent obligatoirement être inscrites au budget. En 2026, un montant de **2 000 €** a été inscrit à ce titre.

- **Virement à la section d'investissement (chapitre 023) et dotation aux amortissements (chapitre 042)**

Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement est de **339 948,00 €** (crédits provisoires en attendant l'inscription des résultats lors du Budget Supplémentaire).

La dotation aux amortissements s'élève à **373 569 €** (contre 348 747 € au BP 2025).

B) **Les recettes de fonctionnement**

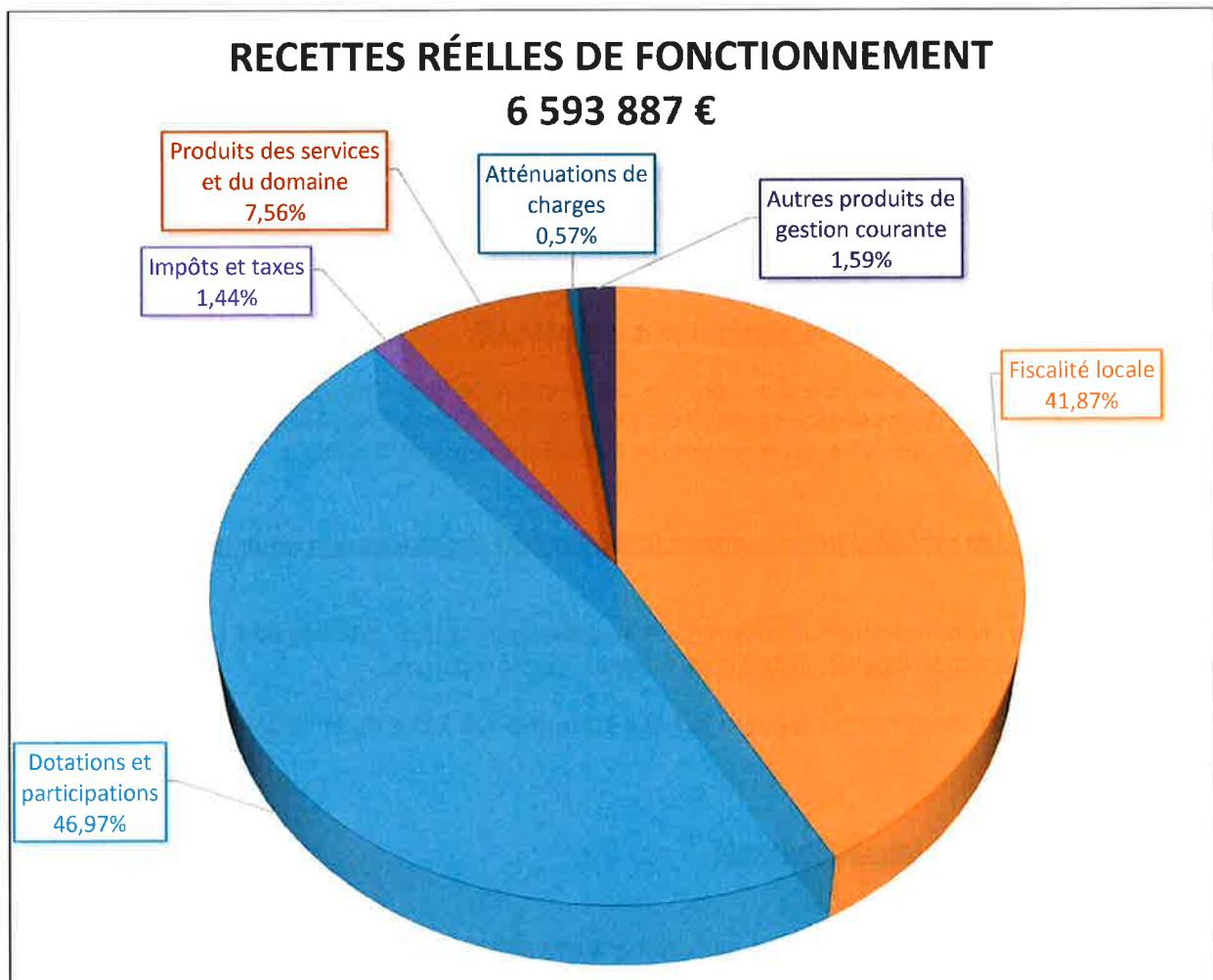
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **6 593 887 €**. Elles diminuent de 0,64 % par rapport au budget primitif de 2025.

Cette légère diminution s'observe sur le chapitre 70 dédié aux recettes des services ainsi que sur le chapitre 75 relatif aux produits de gestion courante.

Les recettes d'ordre s'élèvent à 54 119 € en 2026 (montant équivalent à celui du BP 2025).

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

6 593 887 €

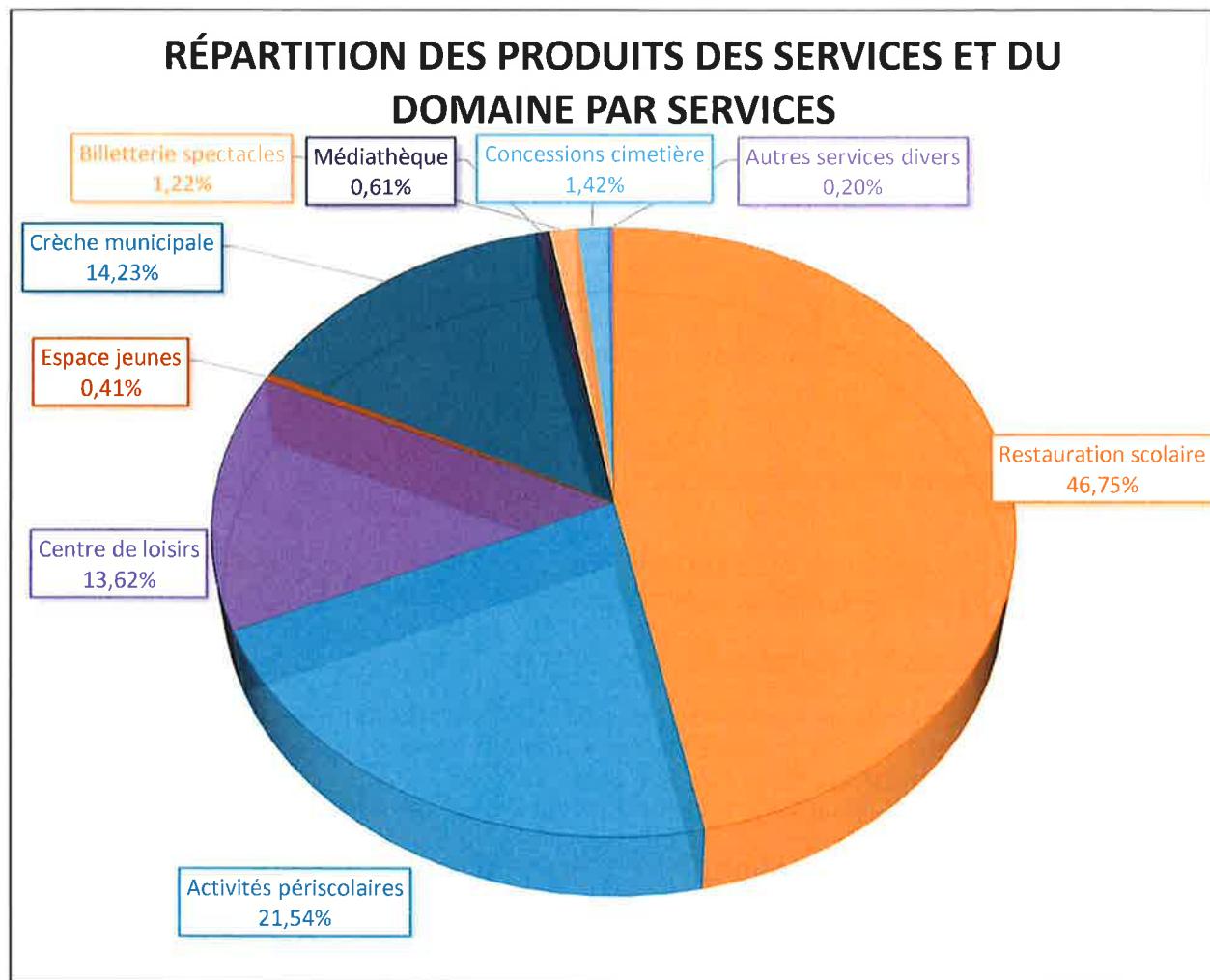


- Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Les recettes de ce chapitre correspondent aux recettes générées par l'activité des services communaux et l'exploitation du patrimoine. Elles s'élèvent à **498 700 €** en 2026 contre 559 700€ inscrits au BP 2025. On observe donc une baisse de 61 000 € (- 10,90 %). Cette baisse prudente s'explique par une prévision de réalisation de recettes en deçà des crédits inscrits au BP 2025. Par ailleurs en attendant de statuer sur l'avenir du budget annexe Parkings, les recettes issues du remboursement entre le budget annexe et le budget principal n'ont pas été inscrites.

Les produits des services se répartissent notamment de la manière suivante :

- Restauration scolaire : 230 000 €
- Activités périscolaires : 106 000 €
- Centre de loisirs : 67 000 €
- Espace jeunes : 2 000 €
- Crèche municipale : 70 000 €
- Médiathèque : 3 000 €
- Billetterie des spectacles : 6 000 €
- Concessions/cimetière : 7 000 €
- Autres services divers (RODP) = 1 000 €



- **Fiscalité locale (chapitre 731)**

Les crédits inscrits au chapitre 731 sont estimés à **2 761 000 € (+1,84% par rapport au BP 2025)**.

Le produit de la fiscalité directe est inscrit pour un montant de 2 645 000 € au BP 2026 contre 2 600 000 € au BP 2025. Il est donc en hausse de 45 000 €.

Ces recettes, issues de la prospective fiscale, seront ensuite réajustées dans une prochaine étape budgétaire, dès la réception de l'état fiscal 1259 qui détermine les bases prévisionnelles de chaque exercice.

Alors que les taux d'imposition des taxes foncières (bâties et non bâties) restent stables en 2026, cette augmentation entre le BP 2025 et le BP 2026 s'explique par le fait qu'en 2026, les bases fiscales vont connaître une augmentation. En effet, leur évolution légale est calculée en fonction de la variation entre l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) enregistré entre novembre 2024 et novembre 2025 (source INSEE). Ce coefficient n'est pas encore connu à ce stade de la préparation budgétaire. Le coefficient prévisionnel utilisé lors de la prospective fiscale est de 1,0%.

Les autres taxes prévues au BP 2026 (correspondant à la fiscalité indirecte) atteignent un montant total de 116 000 € et se répartissent de la façon suivante :

- La taxe sur l'électricité : 100 000 € (identiques aux crédits inscrits au BP 2025).
- Les droits de place : 1 000 €. Cette enveloppe correspond aux recettes versées par les

commerçants/artisans présents sur le marché le vendredi. C'est un montant identique à celui du BP 2025.

- Les autres fiscalités locales : 15 000 €. Elles correspondent notamment à la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

- **Impôts et taxes (chapitre 73)**

Ce chapitre comptabilise des recettes à hauteur de **95 000 €** (contre 105 000€ en 2025). Elles sont uniquement constituées du produit des droits de mutation (« frais de notaire ») qui s'appliquent aux achats de biens immobiliers. La diminution de 10 000 € par rapport au BP 2025 correspond davantage au réalisé de 2025.

- **Dotations et participations (chapitre 74)**

Les recettes de ce chapitre atteignent **3 096 850 €** en 2026, soit un montant quasi identique à celui du BP 2025 (3 088 451 € soit +0,27%) Elles sont composées des dotations suivantes :

- La Compensation Financière Genevoise (CFG) est estimée à 2 610 000 € en 2026 contre 2 590 000 € inscrits en 2025.
- Les allocations compensatrices relatives à la fiscalité directe (taxes foncières et taxe d'habitation) versées par l'État sont estimées de manière prudente à 25 000 € (montant identique à 2025).
- La contribution de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) au fonctionnement des services de la commune devrait atteindre 179 500 € dans le budget 2026. C'est un montant identique à celui inscrit en 2025.
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : les crédits inscrits s'élèvent à 199 000 € en 2026 contre 197 000 € en 2025 afin de correspondre davantage au réalisé.
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est estimée à 70 000 € en 2026, contre 65 000 € inscrits en 2025.
- Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) : le PLF 2026 indique que ce volet fonctionnement n'existera plus. Seule la partie investissement subsisterait. Aucune prévision n'a donc été inscrite au BP 2026
- Les autres participations sont estimées à 13 350 € en 2026 contre 21 951€ en 2025. Ces recettes sont en diminution notamment car une participation avait été versée à la commune en 2025 pour la prise en charge du recensement pour un montant de 7 951 €.

- **Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Ce poste, dont le montant s'élève à **105 000 €** concerne uniquement les loyers relatifs au parc privé de la commune pour un montant de 105 000 €.

Les crédits de ce chapitre sont en diminution de 36 427 € (-25,76 %) par rapport au BP 2025 car certaines recettes exceptionnelles (inscrites également dans ce chapitre) étaient connues au moment du vote du budget 2025 et avaient donc été inscrites au moment du BP. Or, à ce stade de la préparation budgétaire du BP 2026, aucune recette exceptionnelle n'est connue.

- **Atténuations de charges (chapitre 013)**

Ce poste comprend les remboursements de frais de personnel et des charges de sécurité sociale pour un montant de **37 337 €** (+6 430 € soit +20,80%).

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget principal de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes à **8 120 681,02 €** (opérations réelles et d'ordre comprises).

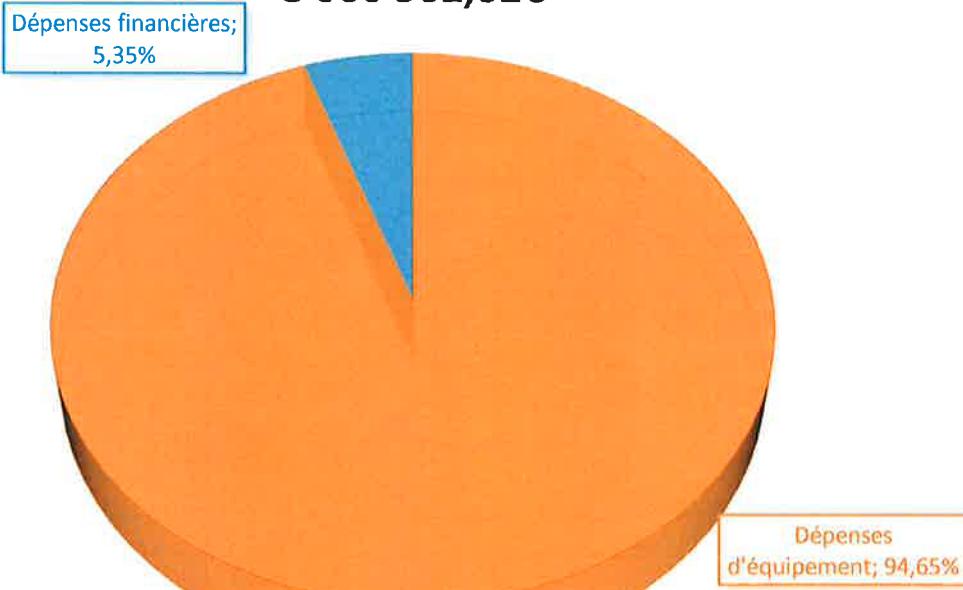
A) Les dépenses d'investissement

Les crédits inscrits en dépenses réelles d'investissement sont de **8 066 562,02 €** au BP 2026 soit +7,78% par rapport au BP 2025.

Ces dépenses se décomposent entre les dépenses d'équipement d'un côté (7 634 856€) et les dépenses financières de l'autre (431 706,02€).

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

8 066 562,02€



• Les dépenses financières

Les dépenses financières atteignent un montant de 431 706,02€. Elles sont composées du remboursement du capital de la dette (234 706€), des frais engendrés par des opérations de portage foncier avec l'EPF (195 000 €), et des frais de restitution des cautions si un locataire quitte les locaux appartenant à la commune (2 000 €).

- **Les dépenses d'équipement :**

Les dépenses d'équipement correspondent à un montant total de 7 634 856 €. Elles sont tout d'abord composées des dépenses d'investissement qui sont répertoriées « **hors opérations** » et qui sont les suivantes :

- L'attribution de compensation d'investissement (chapitre 204) versée à Thonon Agglomération pour un montant de 54 119 €. Le montant inscrit en 2025 était équivalent.

- L'enveloppe allouée aux acquisitions est de 1 210 000 € en 2026, elle se décompose de la manière suivante :

Les frais d'acquisition de terrains nus pour un montant de 1 200 000 €.

Les frais d'acquisition des terrains de voirie pour un montant de 5 000 €

Les frais d'acquisition des bois et forêts pour un montant de 5 000 €

Le deuxième volet des dépenses d'équipement correspond aux dépenses classifiées en « **opérations** » dont le détail apparaît dans le tableau ci-dessous :

Opérations	BP 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/BP 2025
25 - Acquisitions diverses	34 695	15 000	- 56,77%
26 - Mairie	15 741	15 000	- 4,71%
28 - Espace ABC	23 545	18 000	- 23,55%
30 - Place de la Fruitière	238 144	10 000	- 95,80%
34 - Vidéo protection	133 000	116 000	- 12,78%
37 - Points d'apport volontaire	2 000	2 000	+ 0,00%
38 - Cimetière	0	98 000	/
39 - Réseau d'éclairage public	175 218	120 000	- 31,51%
41 - Bâtiment du stade	5 000	25 000	+ 400,00%
49 - Centre technique municipal	95 961	33 200	- 65,40%
50 - Crèche Arc en Ciel	8 249	8 000	- 3,02%
54 - Parc des Vannées	5 000	5 000	+ 0,00%
55 - Espace multisports extérieur	15 000	15 000	+ 0,00%
57 - Ancienne poste communale	364 316	1 281 769	+ 251,83%
58 - Aire de jeux	1 000	1 000	+ 0,00%
59 - Salle d'animation	64 779	75 000	+ 15,78%
61 - Sécurité routière Foncenex	7 867	0	- 100,00%
62 - Sécurité routière route des Mermes	44 000	25 000	- 43,18%
63 - Sécurité routière route des Plantets	55 000	60 000	+ 9,09%
65 - Bâtiment le Damier	34 906	42 000	+ 20,32%
69 - Ecole élémentaire	22 761	11 600	- 49,04%
70 - Aire de Loisirs	1 188 939	25 000	- 97,90%
75 - Eglise	263 511	878 480	+ 233,38%
78 - Ecole maternelle	15 000	6 318	- 57,88%
83 - Sécurité routière chemin des Cornettes	8 000	0	- 100,00%
87 - Bâtiment Douanes	14 000	14 000	+ 0,00%
88 - Sécurité routière chemin de la Colombie	120 000	100 000	- 16,67%
93 - Sécurité routière route des Vannées	0	85 000	/
95 - Stade	5 000	105 000	+ 2000,00%

100 - Eaux pluviales	10 000	20 000	+ 100,00%
101 - Réseaux d'électrification	21 000	0	- 100,00%
102 - Jardins de Veigy	2 000	2 000	+ 0,00%
103 - Voirie	521 814	248 670	- 52,35%
104 - Budget participatif	50 000	50 000	+ 0,00%
105 - CMJ	10 000	10 000	+ 0,00%
106 - Rénovation énergétique	196 856	1 200 000	+ 509,58%
107 - Extension périscolaire	990 889	55 000	- 94,45%
108 - Jardin partagé	1 000	1 000	+ 0,00%
109 - Plan communal de sauvegarde	8 000	5 000	- 37,50%
110 - Parc Crevy	82 938	25 000	- 69,86%
111 - Sécurisation des espaces publics	50 000	15 000	- 70,00%
112 - Espaces jeunes Roseaux	21 987	10 000	- 54,52%
113 - Communication	15 148	17 500	+ 15,53%
114 - Extension crèche municipale	507 329	1 350 000	+ 166,10%
115 - Sécurité routière impasse Verdaine	70 000	0	- 100,00%
116 - Aménagement RD 1005	80 000	0	- 100,00%
117 - Espaces verts et décos de Noel	20 200	20 200	+ 0,00%
118 - Ombrières parkings	920 000	0	- 100,00%
119 - Informatique et téléphonie	105 998	31 000	- 70,75%
120 - Maison de santé	60 000	40 000	- 33,33%
121 - Carrefour RD35 - RD1005	0	60 000	/
122 - Presbytère	0	20 000	/
TOTAL	6 705 790	6 370 737	-5,00%

Les différents projets d'investissement les plus importants financièrement sont les suivants :

- Les travaux d'extension de la crèche municipale (gérés par une AP/CP),
- Les travaux de rénovation de l'église (gérés par une AP/CP),
- Les travaux de réhabilitation de la maison commune (gérés par une AP/CP),
- Les travaux prévus dans la mise en œuvre du contrat de performance énergétique (gérés par une AP/CP),
- L'installation d'une clôture autour du terrain synthétique,
- Les travaux d'entretien de l'éclairage public,
- L'aménagement de nouveaux columbariums,
- Divers travaux de voirie (chemin de la Colombière, route des Plantets, route des Mermes...).

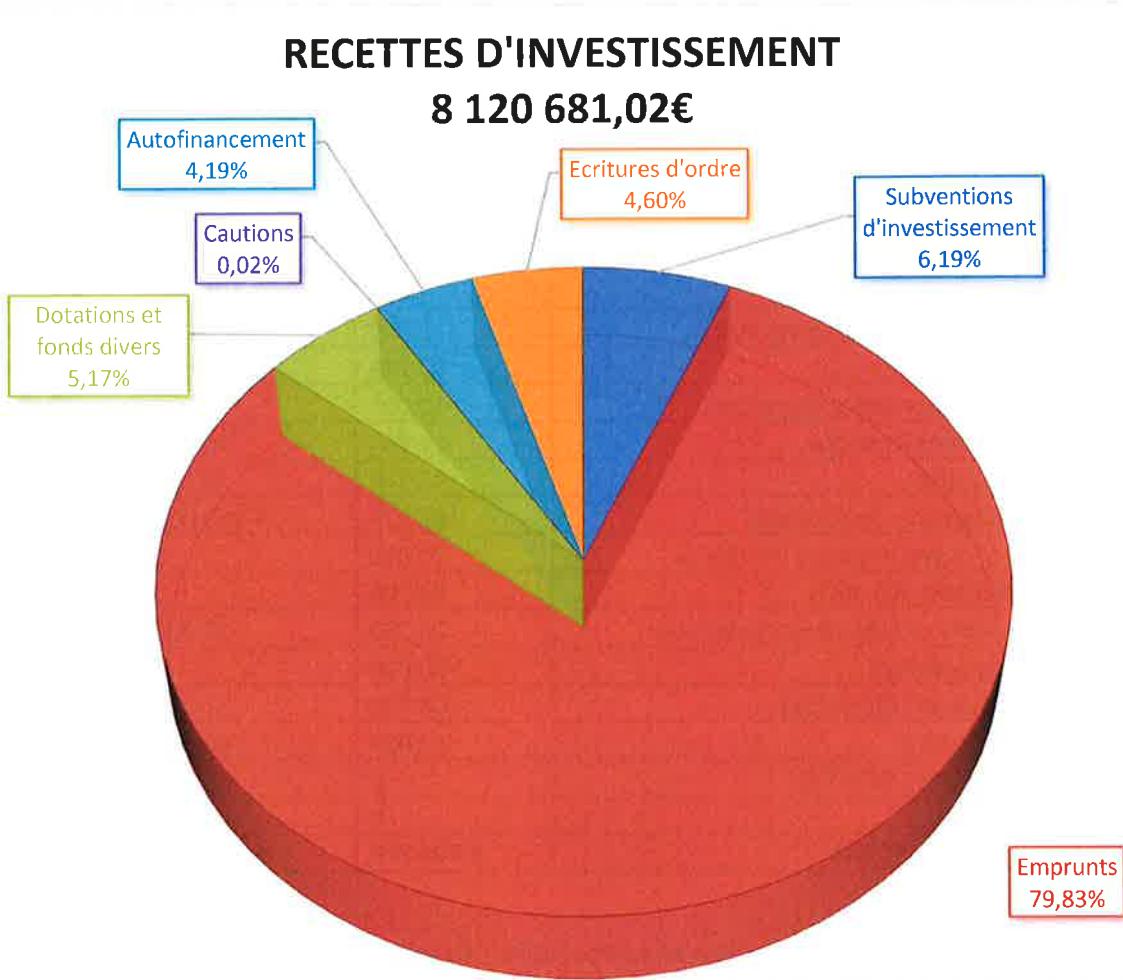
Par ailleurs, deux nouvelles opérations ont été créées : Carrefour RD35 – RD1005 (n°121) et Presbytère (n°122).

Les restes à réaliser ne sont pas intégrés lors de cette étape budgétaire mais le seront au moment du vote du budget supplémentaire.

B) Les recettes d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à **8 120 681,02 €** en 2026.

Elles se décomposent de la manière suivante :



- **Dotations et fonds divers (chapitre 10)**

Ces fonds propres représentent un montant total de **420 000 €** au BP 2026, répartis ainsi :

- Le produit issu du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) prévu à hauteur de 400 000 €. Il s'agit de compenser, à taux forfaitaire, la charge de TVA que la commune a supporté sur ses dépenses réelles d'investissement de l'année N-1. C'est une prévision qui a été fixée en fonction des dépenses d'investissement importantes en 2025.
- Les recettes provenant de la Taxe d'aménagement sont estimées de manière prudente à 20 000 €. Elles sont en baisse par rapport au BP 2025 car la réalisation a été très peu importante jusqu'à ce jour en 2025.

- **Subventions d'investissement (chapitre 13)**

A ce jour, les subventions d'investissement sont connues (c'est-à-dire notifiées) et prévues à hauteur de **502 400 €**. Elles correspondent aux versements suivants :

- La CAF pour l'aménagement de l'espace jeunes pour un montant de 59 400 €
- La CAF pour la création du relais petite enfance au sein de l'extension de la crèche

- municipale pour un montant de 60 000 €.
- La CAF pour les travaux d'extension de la crèche pour un montant de 348 000 €.
- Le SYANE au titre de la géothermie d l'église pour un montant de 20 000 €
- L'Etat via le FIPD pour un montant de 15 000 €.

Si d'autres subventions venaient à être notifiées en cours d'année, elles seraient inscrites dans les documents budgétaires suivants (BS ou DM).

- **Cautions (chap 165)**

Un montant de 2 000 € est prévu pour les recettes récupérées lorsqu'un locataire prend possession d'un local appartenant à la commune.

- **Emprunts (chap 16)**

Pour équilibrer le budget 2026, il est prévu un emprunt de 6 482 764 € au BP 2026 contre 4 064 650 € au BP 2025 (qui avaient ensuite été annulés au BS).

Ce crédit budgétaire de 2026 sera réajusté à la baisse au moment de l'intégration des résultats de l'exercice 2025 lors du Budget Supplémentaire 2026. Cependant, le recours à l'emprunt semble nécessaire durant cet exercice.

- **Écritures d'ordre (chap 021, 040 et 041)**

Le virement de la section de fonctionnement est de 339 948 € et les écritures d'amortissement de 373 569 €.